

CLDR Héron

Compte rendu de la réunion de CLDR du 11 février 2026 Rapport annuel

Membres de la CLDR présents : 11 personnes : Jean-Philippe BILLE, Patrick de CHANGY, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Dominique DELCOURT, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Joris HEIRBAUT

Excusés : 8 personnes : Marie DELANGEN, Guy GONNE, Eric HAUTPHENNE, Mathieu LAMBERT, Bénédicte MARLIER, Annick NOTTE, Huguette SCHEPERS, Martine VANDENBOSCH

Pour la Commune : Isabelle EBROIN – agent-relais de l'Opération

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :
<https://bit.ly/260211HeronPPTCLDR>

Ordre du Jour :

- Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque
- Rapport annuel
- Evaluation à mi-parcours
- Divers

Marc VAN DEN BROECK présente l'ordre du jour et s'enquiert des éventuels commentaires concernant le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2025. Il est approuvé à l'unanimité et sera placé sur le site communal.

1. Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque

Comme convenu lors de la précédente réunion, la FRW a travaillé à l'actualisation de la Fiche-projet, qui a été envoyée aux participants en même temps que l'invitation à la réunion de ce jour.

Quelques commentaires devront encore être intégrés pour finaliser le document.

- Suggestion d'indiquer le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne comme partenaire potentiel pour l'aménagement des **espaces extérieurs** afin de favoriser la biodiversité

- Bien indiquer dans la justification du projet que le Village de Waret-l'Evêque, bien que second par le nombre d'habitants, **ne dispose d'aucun service**, commerce, lieu de convivialité ou aménagement sportif.
- S'assurer d'obtenir **l'autorisation de l'évêché** avant d'entamer les travaux sur le presbytère.
 - Après recherches, il y a obligation de mettre un local à disposition lorsqu'il y a encore un prêtre qui officie, obligation à laquelle le projet répond bien, mais pas de trace d'une obligation à obtenir sauf en cas de revente du bien
 - On investiguera de manière plus approfondie s'il est nécessaire de la demander.
- Retirer la mention du RAVeL à Bierwart qui ne se justifie pas (il se trouve à 3 km)
- Indiquer que la salle polyvalente sera équipée d'un **limiteur de son** pour prévenir les nuisances sonores.
- Dans le point concernant la présentation du périmètre, modifier le terme covoiturage en **Covoit'stop**

Autres points abordés

- Un participant rappelle d'effectuer au préalable un **inventaire amiante**, car sa présence pourrait affecter le coût de la démolition.
 - La demande sera transmise au service concerné, et le budget adapté si nécessaire.
- Les participants souhaitent que **l'éclairage nocturne** reste allumé afin de permettre une surveillance sociale tandis que d'autres souhaitent l'extinction pour protéger la faune nocturne : la solution prévue dans la fiche est l'utilisation de détecteurs de mouvement combiné à un système de limitation de puissance. Ce point pourra être précisé à un stade ultérieur.
- Les **bulles à verre et à vêtement** ne se trouvent pas sur le périmètre d'intervention de la Fiche et ne sont donc pas citées. Leur déplacement sera envisagé dans le cadre de la Fiche – Aménagement du cœur de Waret-l'Evêque
- Dans le point « Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement », réalisé, un participant souhaiterait que l'on rajoute que le **prix des activités récurrentes** sera modique.
 - Comme discuté lors de la précédente réunion et indiqué dans la fiche, un ROI et des tarifs adaptés seront coconstruits avec la RCA
- Le budget, qui dépasse le million d'Euro effraie quelque peu les participants qui craignent que cela puisse bloquer le projet dans cette période d'**incertitude et de coupes budgétaires**.
 - Le budget a été établi sur base de données standardisées qui devront être optimisées par l'auteur de projet. **L'estimation est toutefois réaliste** car la fourchette des coûts de construction d'un bâtiment public est de 2000 à 2500€, et l'on se situe à 2100€.
 - Il est impossible aujourd'hui de savoir quels seront les choix du Gouvernement en termes de financement des projets. Il est cependant souhaitable d'introduire le dossier dès maintenant afin de bénéficier des taux de financement fixés par l'arrêté ministériel de 2021, lesquels ne seront pas remis en cause une fois la convention accordée.
- Un participant propose que le **maître d'œuvre soit la RCA**, plutôt que la Commune, de sorte que l'on puisse récupérer la TVA.
 - C'est effectivement possible, l'arrêté ministériel indique que *Préalablement à la demande de convention, la Commune veillera à :*
 - *Lorsque la mise en œuvre du projet est assurée par une régie communale autonome (RCA), établir un mandat entre la commune et la RCA*

- Le Collège prendra position sur l'intérêt de suivre cette suggestion, et la fiche sera éventuellement adaptée selon sa décision.
- Les participants ont souhaité que le bâtiment n'excède pas 120 m² utiles (150 m² brut – càd y compris l'épaisseur des murs), et puisse abriter diverses pièces et fonctions, dont une salle pouvant accueillir 50 personnes. La superficie recommandée pour une telle salle est de 70 à 100m² si les personnes sont assises, 60 à 70m² si elles sont debout, Marc recommande d'agrandir la superficie au sol du bâtiment d'environ 30m² utiles pour répondre à cette demande. En effet, dans l'état actuel des choses, la salle n'excédera pas une bonne quarantaine de m². Il sera plus facile, dans un stade ultérieur de diminuer la surface si l'architecte arrive à proposer une solution originale pour combiner l'ensemble des demandes de la CLDR. Ce choix implique une augmentation de l'estimation budgétaire de 168.000€ HTVA.

Suite à ces discussions, les **participants acceptent que la fiche soit adaptée et présentée pour la réunion de coordination avec la Direction du Développement Rural**. Marc informe des étapes administratives que devra suivre le projet ; plusieurs années s'écouleront avant qu'il voie le jour.

2. Le rapport annuel

Comme chaque année, la CLDR est invitée à faire le bilan de l'avancement des projets de son PCDR, à exprimer son sentiment par rapport à la dynamique, et proposer les demandes de convention à introduire dans les années suivantes.

Marc présente le bilan des réunions de l'année 2025 et la composition de la CLDR. Celle-ci n'a pas connu de modification majeure et est toujours composée de 24 personnes, 6 mandataires et 18 citoyens.

Les réunions ont été au nombre de trois et organisées en fonction de l'avancement des projets conventionnés. Les membres se sont toutefois réunis pour affiner la réflexion concernant la maison rurale de Waret-l'Evêque, et un atelier participatif a été organisé pour préparer l'inauguration du bois de Ferrières.

Situation générale de l'opération

4 PROJETS TERMINES

- 1.5 Piste cyclo-piétonne Rue Pravée (350K€ subsides DR)
- Salle polyvalente au Moulin de Ferrières (Subsides CGT 80%)
- 1.7 Bois de Ferrières (220K subsides – travaux prévus)
- 3.3 Plaine de jeu au moulin de Ferrières (Fonds communaux)

3 PROJETS EN DEVELOPPEMENT RURAL

- 1.4 Place Fayat (400K subsides – Projet définitif)
- 2.1 Ecoles Surlemez (400K subsides)
- 1.1 Maison rurale à Waret-l'Evêque (Réunion de coordination à organiser)

Place Fayat : on attend toujours l'accord de la Ministre et la signature de la Convention réalisation pour pouvoir mettre les travaux en adjudication.

Aménagement des abords des écoles de Surlemez : Le bureau GESPLAN travaille toujours à analyser les économies qui pourraient être réalisées. Pour le moment, il étudie la possibilité de réaliser les travaux en phases temporelles, afin de répartir les coûts sur plusieurs exercices budgétaires. Une présentation à la CLDR sera réalisée quand les options possibles seront plus claires.

3 PROJETS MENES PAR LA COMMUNE

- 2.4 Salle Plein Vent (AP subsidies 806 K€)
- 2.6 Espace Jeunes (Plaine de jeu Héromnisports – Cœur de village au Plein Vent)
- 3.4 Eglise St-Hubert à Lavoir (AWAP – Subsidies 100 K€)

Salle Plein Vent : les travaux seront terminés fin février, et une inauguration est prévue au printemps 2026

Eglise de Lavoir : Le Cahier spécial des charges a été approuvé par le Conseil, et l'entrepreneur qui prendra en charge la dernière phase sera bientôt désigné.

3 PROJETS EN REFLEXION

- 2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque
- 1.2 Espace public rue de la Gare (lié avec le projet TUBBE)
- 2.6 Faisabilité chemin doux Chée de Wavre

Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque : malgré les difficultés rencontrées pour la réalisation de ce projet, ce dernier tient toujours les habitants fort à cœur.

La réunion organisée entre les propriétaires et la Commune n'ayant permis aucune avancée, le Collège ne souhaite plus entreprendre de démarches, mais reste bien entendu ouvert si des propositions concrètes pouvaient être formulées.

Il semblerait que les propriétaires soient aujourd'hui moins catégoriques et que des ouvertures pourraient se dessiner. Leur réaction semble toutefois différente en fonction de leurs interlocuteurs : il est donc conseillé aux personnes qui conservent de bons contacts avec eux de continuer à sonder leurs intentions.

Certains participants souhaiteraient que le danger lié à l'état de la grotte soit rapidement résolu (un arrêté du bourgmestre pourrait les obliger à en prendre en charge la destruction), tandis que d'autres estiment que cette attitude risquerait de braquer les propriétaires et annuler toute possibilité de les faire changer d'avis. Ils estiment qu'il est préférable de laisser le temps faire son œuvre, et que la future maison rurale pourrait leur faire prendre conscience de l'apport positif que constituerait l'aménagement du cœur de village. La question n'est pas tranchée.

L'espace public rue de la Gare fait toujours partie des priorités, mais dépendra de l'évolution du projet TUBBE.

Etude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre : certains participants souhaiteraient que les réflexions soient reprises : peut-être de nouvelles liaisons pourraient-elle emprunter les chemins construits lors de l'implantation des éoliennes, ou lors de la construction de l'autoroute de l'eau.

Les besoins en mobilité douce concernant cette voirie régionale ont été rappelés par la Commune lors de la CPSR (<https://securitheque.wallonie.be/a-notions-de-base/gestion-de-la-securite-des-infrastructures-routieres/cpsr/cpsr-commission-provinciale-de-securite-routiere>) , et la région les a bien pris en compte. Elle priorise et planifie annuellement les travaux à entreprendre sur les voiries régionales en fonction de leur état et du nombre d'accidents qui s'y produisent, et bien entendu en fonction de l'enveloppe budgétaire qui y est dégagée.

En ce qui concerne la mobilité douce, un participant recommande de vérifier le schéma directeur cyclable, qui peut être visualisé ici : <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=000D562DE10A41ABA89ED5F086974029>
A priori, la commune n'est pas concernée.

En l'absence de vue claire sur les intentions de la Région, les participants proposent de reprendre les réflexions, mais en s'écartant de l'obligation de longer la Chaussée de Wavre. Une analyse des itinéraires envisagés et des aménagements permettant de les sécuriser permettra de décider ensemble quelle suite donner au projet.

9 PROJETS EN ATTENTE

- 2.5 Chée de Wavre – tronçon Waret / Héron
- 3.1 Développement Li noû Corti
- 3.2 Atelier rural / bâtiment relais – rue chavée (via SPI ?)
- 3.3 Plaine de jeu au moulin de Ferrières
- 3.5 Création de logements tremplins
- 3.6 Centrale de repassage
- 3.7 Espace test maraîcher
- 2.5 Chée de Wavre – tronçon Héron / Lavoir
- 3.9 Rue de la Gare – sept logements locatifs

1 PROJET ABANDONNE

- 1.3 Quartier du part'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

PROGRAMMATION DES NOUVELLES DEMANDES DE CONVENTION

Les demandes porteront sur les projets suivants :

- 1.1 Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque- 2026
- 1.2 Quartier du Part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain – 2027
- Pas de demande de convention prévue actuellement pour 2028

Afin de faire les meilleurs choix possibles pour la future maison rurale de Waret, les participants proposent que soit organisée une visite d'initiatives similaires dans d'autres communes.

Le rapport annuel est **approuvé à l'unanimité par la CLDR** et sera soumis au Collège et au Conseil communal.

3. Evaluation à mi-parcours

Le PCDR de Héron entrant dans sa sixième année de validité, il est prévu d'évaluer l'impact que la démarche a eu sur la Commune.

Les effets de l'Opération de Développement Rural

Marc distribue aux participants une synthèse de la stratégie du PCDR, reprenant les grands enjeux qui avaient été identifiés en 2016, et les moyens que la CLDR avait imaginé à l'époque pour y répondre (les objectifs).

Il leur propose d'indiquer, sur une échelle de 1 à 10, leur perception de l'évolution de ces enjeux. Il leur demande de réfléchir de manière globale, et pas uniquement en termes de projets menés dans le cadre du PCDR, car cette stratégie est un outil de décision dont s'est emparé le pouvoir local pour construire son plan stratégique transversal (PST) afin de programmer, planifier et évaluer les politiques mises en œuvre sur l'ensemble de la commune.



Les participants sont d'accord pour souligner que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'économie et la valorisation du patrimoine.

Ils sont conscients de la difficulté de mener des programmes de logements adaptés à l'évolution de la population, sans un soutien financier et une volonté régionale forte.

Ils proposent de se concentrer dans les années à venir sur les enjeux de mobilité et de ruralité.

En ce qui concerne la mobilité, l'aspect sécuritaire est pour eux très important et doit faire partie des préoccupations constantes de la Commune. La piste cyclo-piétonne rue Pravée et les aménagements autour des écoles de Surlemmez sont un reflet de cette volonté communale, qui doit être poursuivie.

Isabelle rappelle que la Commune dispose d'un Plan Communal de Mobilité qui a déjà identifié les priorités et suggéré les aménagements à réaliser.

Outre la réflexion sur la liaison entre Lavoisier et Waret-l'Évêque, un participant propose de travailler sur la thématique des sentiers. La FRW peut, si la CLDR le souhaite, aider les membres à réaliser un inventaire des sentiers, définir les besoins en termes de mobilité fonctionnelle ou de loisir, et prioriser les chemins et ou sentiers qui pourraient faire l'objet d'une réhabilitation.

L'entretien des sentiers existants est naturellement évoqué, un participant soulignant que les poteaux identifiant les circuits de balade du Parc Naturel devraient être remplacés. Une question se pose également quant aux panneaux de signalisation du réseau point nœuds : à qui revient l'initiative de remplacer les panneaux manquants ? La Commune ou La Province ?

En ce qui concerne la ruralité, les participants répètent la difficulté d'intégrer les nouveaux habitants dans la vie associative.

S'ils le souhaitent, la FRW peut les aider à réaliser un inventaire de toutes les initiatives déjà entamées pour répondre à ce problème, faire l'analyse des succès et causes d'échec et définir avec eux de nouvelles actions à entreprendre qui pourraient permettre de répondre à cet enjeu.

Le travail de la CLDR

Les participants sont ensuite invités à proposer un mot qui pour eux résume leur ressenti par rapport à l'ODR proprement dite, et leur implication dans la CLDR

Indiquez un mot qui résume votre ressenti pour l'ODR de Héron

Enthousiaste Échange Déception
Constructif Opportunité Moit-Moit Convivialité
Convivial Prometteur Utile

Certains participants n'ayant pu indiquer leur proposition, leur contribution orale a été rajoutée postérieurement au nuage de mot.

Si certains participants témoignent de leur déception devant la lenteur des procédures et le peu de résultats tangibles pour le village de Waret - qui est pourtant représenté en force au sein de la CLDR - la plupart soulignent l'opportunité que l'ODR représente pour s'investir dans la vie de la Commune en offrant un lieu de débat et d'échange d'idées, un espace de dialogue constructif permettant de rencontrer d'autres habitants et de représenter l'ensemble de la population.

4. Divers

La séance est levée vers 22h00 après information des actualités locales.

Le centre d'interprétation de la meunerie « du grain au pain » ouvrira officiellement ses portes ce 14 février et sera accessible tous les jours des vacances. Le prix d'entrée est de 7€, et l'investissement en vaut la peine.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc VAN DEN BROECK

*Pour toute remarque concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.27 ou par courriel m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
